



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 31 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE - Jacques DECHENAU – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – Céline DI DOMENICO – Didier JUAREZ - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI – Sébastien GRIVEL – Sylvain GARREAU – Gaëlle FAOU - Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Nathalie CHEVALLIER à Gérard BAKINN
François FASCIAUX à Jacques DECHENAU
Karine REGOBIS à Colette ROULLET
Serge SANTARELLI à Karine MAURINAUX
Séverine GALBRUN à Christian GIRAUD

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	05
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2025/21 Budget supplémentaire au budget primitif 2025

Envoyé en Préfecture le

Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

VILLE DE VIF

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MARS 2025

Délibération N°2025/21

Rectification d'une erreur matérielle relative à la date du Conseil Municipal indiquée ci-dessus

Objet : Budget supplémentaire au budget primitif 2025

Vu la délibération du 27 janvier 2025, portant vote du budget primitif principal 2025 ;

Vu la délibération d'affectation des résultats pour l'exercice 2024 votée précédemment ;

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales et Police Municipale » en date du 17 mars 2025 ;

Considérant qu'il convient :

- D'intégrer les résultats issus du compte financier unique 2024
- De prendre en compte l'affectation des résultats 2024 ;

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget primitif 2025, il y a lieu de procéder à des réajustements en plus ou en moins, en dépenses et en recettes ;

Vu l'ensemble des éléments détaillées ci-dessous ;

Concernant la section de fonctionnement :

Fonctionnement					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
011	Charges à caractère général	1 476 969,27	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 456 731,24
012	Frais de personnel	-9 000,00	78	Reprise sur amortissements et provisions	27 026,03
65	Charges de transfert	15 788,00			
		1 483 757,27			1 483 757,27

Chapitre 002 - Intégration du résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 1 456 731,24 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général : ajout de 1 476 969,27 €

- Ajout de 9 000 € au gestionnaire finances dans le cadre de la facturation protection des données par Grenoble Alpes Métropole
- Ajout de 15 954 € au gestionnaire Communication : 14 600 € dans l'enveloppe affectée à l'organisation du Tour de France et 1 354 € pour la location du matériel vidéo pour les vœux à la population
- Ajout de 4 400 € au gestionnaire Vie Scolaire : 2 400 € pour la location des lignes d'eau et maître nageur à Monestier et 2 000 € pour le transport à la piscine
- Ajout de 3 300 € au gestionnaire Enfance : 2 000 € pour les spectacles de Noël dans les écoles et 1 300 € pour les fournitures de pharmacie
- Transfert du chapitre 011 au chapitre 65 : - 12 940 €
 - gestionnaire informatique : - 10 600 € logiciel Syracuse
 - gestionnaire bibliothèque : - 350 €
 - gestionnaire culture : - 1 690 €
 - gestionnaire enfance : - 300 €
- Ajout de 1 457 255,27 € au gestionnaire Finances dans le cadre des dépenses à venir.

Chapitre 012 - Frais de personnel : suppression de 9 000 €

- Réduction du chapitre de 9 000 € sur le gestionnaire Enfance suite à un surplus de facturation des Francas en 2024

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : ajout de 15 788 €

- Ajout de 2 848 € au gestionnaire informatique : 648 € suite à la mise à disposition du logiciel OXALIS au service Urbanisme et 2 200 € pour le logiciel Syracuse au service Bibliothèque
- Ajout de 10 600 € au service Informatique suite transfert du chapitre 011
- Ajout de 350 € au service Bibliothèque suite transfert du chapitre 011
- Ajout de 1 690 € au service Culture suite transfert du chapitre 011
- Ajout de 300 € au service Enfance suite transfert du chapitre 011

Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions : ajout de 27 026,03 €

- Ajout de 27 026,03 € en recettes suite aux provisions surestimées pour l'année 2024

Investissement					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	219 324,00	10	Excédents fonctionnement capitalisés	1 108 669,71
2019001	Opération Médiathèque	7 842,21	13	Subventions d'investissement	309 913,00
20	Immobilisations incorporelles	55 611,07	024	Cessions immobilières	-350 000,00
21	Immobilisations corporelles	783 180,43			
26	Titres de participation	2 625,00			
		1 068 582,71			1 068 582,71

Concernant la section d'investissement

Chapitre 001 - intégration du déficit de la section d'investissement reporté pour un montant de 219 324 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement :

- Report des recettes notifiées mais non perçues en 2024 pour un montant de 309 913 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

- Couverture des reports de dépenses d'investissement pour un montant total de 55 611,07 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

- Couverture des reports de dépenses d'investissement pour un montant total de 585 805,43 €
- Ajout de 197 375 € dans le cadre de la réhabilitation de la piscine

Chapitre 26 – Titres de participation

- Ajout de 2 625 € dans le cadre d'une prise de participation au capital de la SAS FORESTENER, titulaire du marché de réalisation et d'exploitation d'un réseau de chaleur bois énergie sur le centre bourg de la commune

Chapitre 2019001 – Opération médiathèque :

- Couverture des reports de dépenses d'investissement pour un montant total de 7 842,21 €
- Virement dans l'opération du service Direction des services techniques au service Communication de 11 900 € pour la création de la signalétique de la Médiathèque

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations :

- Cession FOURMI écriture comptabilisée sur année 2024 soit – 350 000 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :

- Excédents de fonctionnement capitalisés soit 1 108 669,71 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide par 21 pour et 8 contre** (Mme MAURINAUX, M. GIRAUD, Mme SCHAMBEL, M. SANTARELLI (pouvoir à Mme MAURINAUX) Mme GALBRUN (pouvoir à M. GIRAUD), M. CARASSIO, Mme CHALVIN et Mme GRANGÉ) :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire au budget primitif principal 2025 telle que présentée ci-dessus.

ANNEXES :

Liste des reports 2024 en dépenses et recettes
Programme investissement 2025 actualisé

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Cécilia BOURGIN

RÉSULTAT DU VOTE : 21 pour, 8 contre